



Journée de formation sur le Projet Associatif

Samedi 26 février 2022

Montauban de Bretagne

**(Salle Ravel, Ecole de Musique du Pays Brocéliande,
1, rue du Docteur Louis Druais)**

LE PROJET ASSOCIATIF

Horaires : de 9h30 à 17h00 (pique-nique de 12h30 à 14h00)
Accueil (collation) à partir de 9h15

Public cible : administrateurs bénévoles d'associations membres de la FEPEM 35
(chorales, ensembles instrumentaux, écoles de musique)

Intervenant : Dominique Gayet de l'ASPRAC (Accompagnement
Solidaire des Pratiques Artistiques et Culturelles)

(CV en annexe).

OBJECTIFS :

Resituer le projet associatif dans le contexte d'une association :

Une association est un groupe de personnes (les membres-adhérents) qui s'unissent pour mettre en place ensemble des actions qui leur sont destinées, et dans un but autre que celui de faire des bénéfices.

Cette définition implique le bénévolat des administrateurs et la co-construction d'un projet partagé.

Ces actions sont définies par un « projet associatif » qui se décline ensuite en plusieurs documents qui en définissent les modes d'organisation, dont les statuts et divers règlements intérieurs (de la vie associative pour préciser les statuts, des salariés pour préciser la convention collective, des bénéficiaires pour définir leurs droits et devoirs). Le projet associatif dit pourquoi l'association existe, pour qui elle développe ses projets, et comment elle souhaite agir (*cf organigramme des divers documents et instances associatifs page suivante*).

Pourquoi actualiser son projet associatif :

Une association est une structure vivante, qui évolue avec son environnement, avec son époque, avec les besoins et intentions de ses membres. Il est donc important que son « projet associatif » soit périodiquement réécrit ou actualisé sous peine :

de ne plus correspondre aux besoins/attentes des publics qu'il vise

de ne pas prendre en compte de nouveaux publics

d'être en décalage avec les disponibilités, les moyens financiers, la culture de ces publics

d'être mis en concurrence avec de nouveaux outils, dispositifs

de ne plus trouver de compétences correspondant aux besoins du projet

d'être en décalage avec les priorités de la société, du territoire, de l'époque.

La démarche pour ce travail de réécriture devra s'adapter au cas par cas à chaque structure. Mais elle peut s'imaginer autour de 4 axes :

Etat des lieux (constat)

Identification des choses à modifier, abandonner, inventer ; autant dans les actions que dans le fonctionnement (évaluation)

Imaginer des réponses, des alternatives (création)

Pointer les priorités et établir un échéancier prévisionnel (planification)

Le projet associatif s'inscrit dans un ensemble des documents qui définissent et régissent l'association.

Les membres de l'association (adhérents) et/ou leurs représentants
(administrateurs)

Conçoivent, rédigent, partagent :

Le Projet Associatif

Et la manière dont ils veulent l'organiser, le gérer :

Les statuts

Pour cela, ils élisent et mandatent :

Les administrateurs bénévoles (CA)

Qui s'organisent comment ils le souhaitent pour assumer cette mission et mettent en place selon leurs choix :

La gouvernance : constitution d'un Bureau, de groupes de travail, recrutement d'une direction

Qui ensemble imaginent les activités qui seront mises en place :

Le Projet Pédagogique

Et pour cela sollicitent des personnes compétentes :

L'équipe des salariés

Qui vont mettre leur savoir faire au service :

des bénéficiaires, participants, usagers, élèves ...

Qui constituent donc :

Les membres de l'association (adhérents)

Déroulement :

Pour répondre à cette demande de formation sur le projet associatif, Dominique Gayet propose une journée de 6 heures d'interventions, suivie d'un accompagnement individualisé par mails selon la demande de chaque structure dans la rédaction de son propre projet associatif :

FEPEM 35

2, Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne

Tel : 06 79 96 58 76 fepem.35@gmail.com